Bienvenue au Geiq Agriqualif

Qu'est ce qu'un Geiq ?

- Nous sommes un Groupement d'Employeurs d'Insertion et de Qualification.
- **Notre objectif** est de proposer des contrats d'alternance en agriculture afin de :
  - ☑ Vous accompagner dans votre progression professionnelle
  - ☑ Sécuriser votre priste de poste sur une nouvelle fonction
  - ☑ Répondre au besoin des entreprises en proposant un parcours de formation adapté

- Notre statut est **associatif.** Créé en 2009 par des exploitants agricoles qui avaient des difficultés à trouver des salariés qualifiés, notre conseil d'administration est composé de chefs d'exploitations.
- Vous dépendez de la convention collective « Production Agricole et CUMA » (accessible dans votre espace salarié)
- Nous intervenons sur la région mais notre siège est à Angers et nous avons une antenne en Sarthe.

Comment le Geiq vous accompagne?

- Le conseiller emploi, référent sur votre parcours, **est relai de vos questions et vous accompagne sur différents sujets** :
  - ☑ Autour de la formation & votre contrat de travail, vos droits (mutuelle, congés…)
  - ☑ Dans votre montée en compétences dans l'exploitation d'accueil
  - ☑ Sur des questions périphériques (logement, transports…)

- Pour sécuriser votre intégration et votre progression, plusieurs RDV sont proposés en exploitation :
  - ☑ **Fin de période d'essai**
  - ☑ **Puis tous les ¾ mois**
  - ☑ **RDV de clôture à la fin du parcours**

Bienvenue au Geiq Agriqualif

- L'**objectif** de ces bilans est de :
  - ☑ Faire un point sur vos acquis, vos axes d'amélioration, vos points de vigilance
  - ☑ Faire émerger vos nouvelles compétences
  - ☑ Echanger sur votre intégration dans l'entreprise
  - ☑ Faire un lien formation/entreprise
  - ☑ Projeter avec l'entreprise les missions à venir sur les prochains mois



Parallèlement, le conseiller **vous contacte** pour prendre des nouvelles tout au long de votre contrat. Des r**endez-vous physiques** supplémentaires seront proposés dès que besoin.

Quels sont les avantages ?





Pour faciliter votre parcours d'alternance, Le GEIQ AgriQualif a fait le choix d'**accompagner votre trajet « domicile/centre de formation »** :

- Une indemnité vous est versée et varie selon la distance domicile / centre de formation.
- Cette indemnité vous est toujours versée sur le bulletin de salaire du mois suivant l'envoi de votre feuille d'heures.
- Cette indemnité vous est versée même si vous covoiturez avec des collègues.
- Un groupe whats app vous permet de réaliser vos demandes auprès des autres salariés du groupement.



Le Geiq participe à la **prise en charge de vos repas** :

- Dans certains centres de formation, le Geiq prend en charge les frais (cela sera indiqué sur votre planning).
- Pour les autres cas de figures, vous devez nous transmettre une copie du justificatif d'achat de votre repas pour permettre le remboursement le mois suivant sur la base d'un forfait d'un montant de 10 euros.



Le Geiq vous délivre un **pack vêtement**, celui-ci se compose de différents éléments en fonction de la filière où vous intervenez (bottes, gants, T-shirt etc...). Vous bénéficiez aussi d'une prime vêtement mensuel qui équivaut à 1 taux horaire SMIC.

Bienvenue au Geiq Agriqualif

Le gestion des heures

En adéquation avec l'accord temps de vos entreprises d'accueil, les heures effectuées au-delà de 35 heures **pourront être rémunérées ou récupérées.**

- En cas d'annualisation du temps de travail, il sera indiqué le volume de votre compteur de modulation sur votre bulletin de salaire.
- Ce compteur reprendra le cumul des heures à récupérer.
- Cet aménagement permet notamment de compenser les périodes de moindre activité.

Lorsqu'il y a paiement des heures supplémentaires, celles-ci sont versées sur le bulletin de salaire du **mois suivant.**

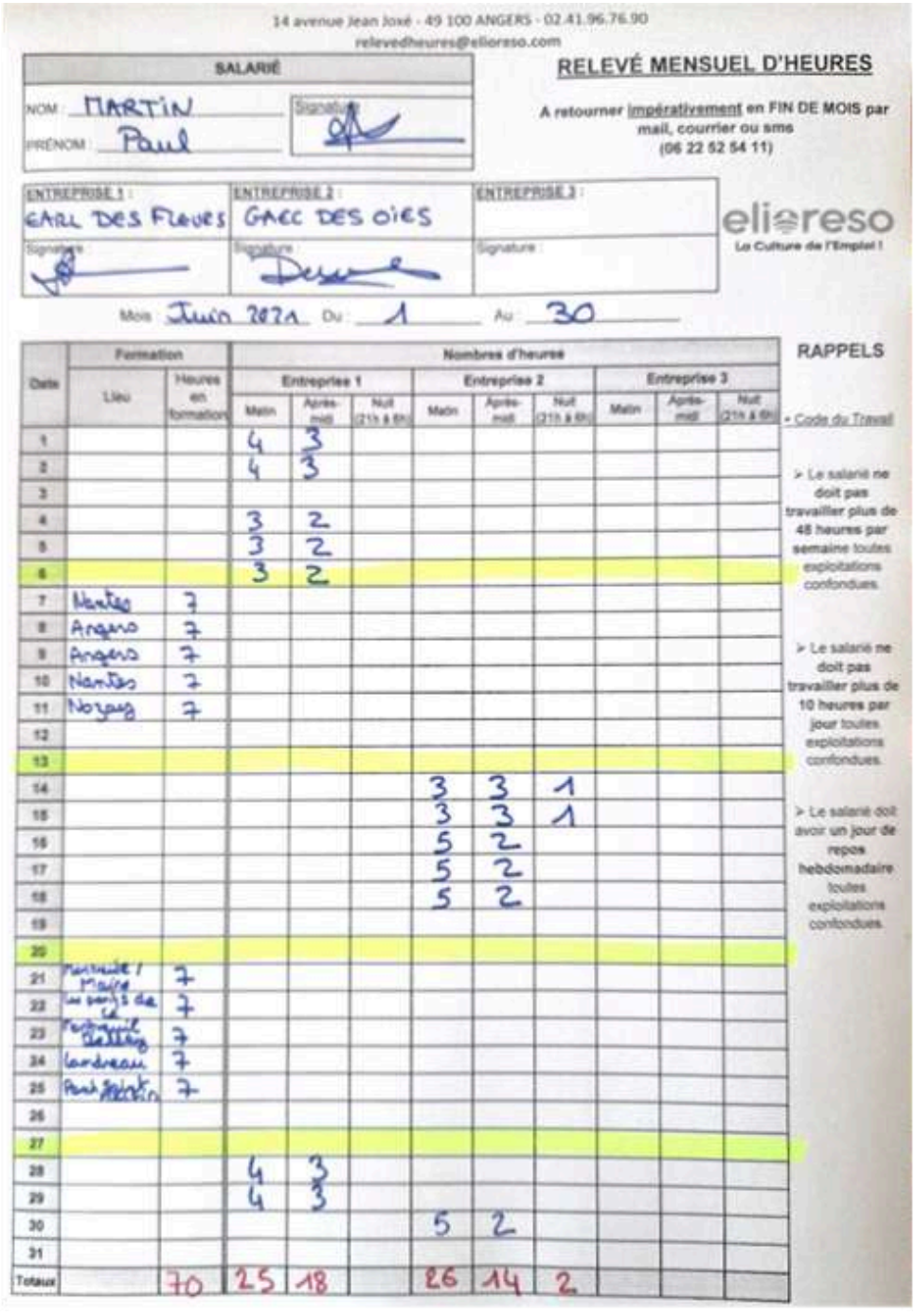
Le dernier jour de travail ou de formation du mois concerné, vous devez faire valider votre feuille d'heure par votre entreprise d'accueil puis nous l'adresser soit par :

06 22 52 54 11
relevedheures@elioreso.com

- ☑ Quand vous êtes en congés payés - Mettre **CP sur les jours concernés**
- ☑ Quand vous êtes en formation - **Noter le lieu**
- ☑ Quand vous êtes en RDV avec votre conseiller Geiq - **Mettre RDV Conseiller et le nombre d'heures**
- ☑ En cas de visite médicale - **Mettre Visite médicale** et le nombre de km

Bienvenue au Geiq Agriqualif

- Si vous intervenez sur plusieurs entreprises, soyez vigilants à compléter vos heures de travail dans la bonne colonne.



14 avenue Jean Jaxé - 49 100 ANGERS - 02.41.96.76.90
relevedheures@elioreso.com

SALARIÉ

NOM : MARTIN
PRÉNOM : Paul
Signature :

RELEVÉ MENSUEL D'HEURES

A retourner impérativement en FIN DE MOIS par mail, courrier ou sms (06 22 52 54 11)

ENTREPRISE 1 :	ENTREPRISE 2 :	ENTREPRISE 3 :
EARL DES FLEURS	GAEC DES OIES	
Signature :	Signature :	Signature :

eliœreso — La Culture de l'Emploi !

Mois : Juin 2021 Du : 1 Au : 30

Date	Formation		Nombres d'heures								
	Lieu	Heures en formation	Entreprise 1			Entreprise 2			Entreprise 3		
			Matin	Après-midi	Nuit (21h à 6h)	Matin	Après-midi	Nuit (21h à 6h)	Matin	Après-midi	Nuit (21h à 6h)
1			4	3							
2			4	3							
3											
4			3	2							
5			3	2							
6			3	2							
7	Nantes	7									
8	Angers	7									
9	Angers	7									
10	Nantes	7									
11	Noyen	7									
12											
13											
14						3	3	1			
15						3	3	1			
16						5	2				
17						5	2				
18						5	2				
19											
20											
21	Mairie / Mairie	7									
22	[illegible]	7									
23	[illegible]	7									
24	Landreau	7									
25	[illegible]	7									
26											
27											
28			4	3							
29			4	3							
30						5	2				
31											
Totaux		70	25	18		26	14	2			

RAPPELS

- Code du Travail

➢ Le salarié ne doit pas travailler plus de 48 heures par semaine toutes exploitations confondues.

➢ Le salarié ne doit pas travailler plus de 10 heures par jour toutes exploitations confondues.

➢ Le salarié doit avoir un jour de repos hebdomadaire toutes exploitations confondues.

- Site des lieux de formation
- Nombre d'heures cumulées